



**VILLE DU BOUSCAT**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIER N° 15 :**

ASSOCIATION JEUNES LOISIRS NATURE  
OCTROI SUBVENTION 2017

**Séance ordinaire du 21 Mars 2017**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 21 Mars 2017

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 29**

**Absent : 0**

**Excusés : 6**

**Présents** : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Grégoire REYDIT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration** : Emmanuelle ANGELINI (à Joan TARIS), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Odile LECLAIRE), Philippe VALMIER (Bénédicte SALIN), Bernadette HIRSCH-WEIL (Agnès FOSSE), Jessica CASTEX (à Maël FETOUH), Nancy TRAORE (à Alain MARC)

**Absent :**

**Secrétaire** : Sandrine JOVENE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2017

### **DOSSIER N° 15 : ASSOCIATION JEUNES LOISIRS NATURE – OCTROI SUBVENTION 2017**

RAPPORTEUR : Bénédicte SALIN

La ville du Bouscat soutient l'association JEUNES LOISIRS NATURE (JLN), seule structure sur la commune à disposer de l'agrément jeunesse et sports pour l'accueil de loisirs des jeunes de 12 à 17 ans.

L'association JLN fonctionne :

- durant les vacances scolaires où elle propose des activités adaptées à l'âge des jeunes : sorties, camps, activités sportives...
- durant les périodes scolaires, l'association fonctionne le mercredi, en soirée et le samedi. Les ateliers prennent notamment en compte l'accompagnement scolaire dans le cadre d'un contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), les interventions au sein des collèges du Bouscat, l'animation des accueils de loisirs, l'éveil musical, des activités manuelles et multimédias ;
- sur les manifestations proposées par la ville, en partenariat avec d'autres associations ;
- en accompagnement de jeunes bouscatais sur le montage de leurs projets ;
- dans la gestion d'une des boîtes à lire de la ville.

L'activité de l'association est référencée au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre la ville du Bouscat et la Caisse d'Allocations Familiales. Par ailleurs, l'association JLN participe activement à la mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale (CTG) signée entre ces mêmes partenaires par les années 2015 à 2018.

	2017
Fonctionnement	72 234,41 €
Reversement CEJ	30 765,59 €
<b>TOTAL</b>	<b>103 000,00 €</b>

Ainsi,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

**VU** la convention de partenariat signée le 25 janvier 2017 entre la ville du Bouscat et l'association JLN,

**VU** les propositions d'actions 2017 et la demande de financement présentées par l'association JLN en novembre 2016,

Considérant que l'intérêt local le justifie,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :  
35 voix POUR**

**Article 1 :** Octroie une subvention de fonctionnement à l'association JLN au titre de l'exercice 2017 de 103 000 €, pour l'ensemble de son activité auprès des jeunes bouscatais de 12 à 17 ans ; cette subvention intègre l'aide apportée par la CAF, dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), pour l'activité accueil de loisirs (ALSH des 12/17 ans) et pour l'organisation de séjours à destination des jeunes, à hauteur de 30 765,59 €.

**Article 2 :** Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget chapitre 65.

Fait et délibéré le 21 mars 2017

LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop that encircles a horizontal line, with a smaller loop below it.

Patrick BOBET

